



Uccle, le 17 mai 2022

Objet : Organisation de la fin du 3^e trimestre.

Chers Parents,

Nous vous transmettons les informations relatives à l'organisation de la fin du 3^e trimestre.

Table de matières de la présente communication

1) Délibérations – Remise des bulletins – Réunion des parents.....	2
2) Proclamation des rhétoriciens	2
3) Modalités pratiques concernant les conciliations internes et les recours externes	2
4) Retour des manuels scolaires, des clés de casier et des cartes magnétiques.....	4
5) Rappel des quelques dates importantes	5
ANNEXE 1 : HORAIRE DES EXAMENS	7
ANNEXE 2 : TALONS REUNION DES PARENTS	9

1) Délibérations – Remise des bulletins – Réunion des parents

Délibérations

L'horaire des examens a été transmis à vos enfants par le titulaire de classe et est joint au présent dossier en **annexe 1**.

Les cours se terminent le :

- Au 1^{er} degré : le lundi 13 juin à 12h15
- Au 2^{ème} degré : le mardi 7 juin à 13h10
- Au 3^{ème} degré : le vendredi 3 juin à 16h20

Pendant la session, les élèves sont autorisés à quitter l'école dès la fin de l'examen (au plus tôt à 10h15). Ils ont l'obligation de rentrer directement à la maison pour préparer l'examen du lendemain.

Les délibérations se dérouleront du 22 au 27 juin 2022. Durant cette période, les élèves ne se présentent pas au Collège.

Dès la fin de la délibération du Conseil de classe, le/la titulaire prendra contact téléphoniquement ou par mail avec les parents des élèves qui se sont vus délivrer une attestation d'orientation restrictive (AOB) ou d'échec (AOC).

Remise des bulletins

Les élèves recevront leur bulletin après la proclamation.

Réunion des parents

- La réunion des parents se déroulera le mardi 28 juin de 14h30 à 20h00.
- Ces rencontres se déroulent uniquement sur rendez-vous. Vous trouverez ci-joint des talons à compléter (**Annexe n°2**). Les talons seront remis directement aux professeurs concernés. Ces talons doivent parvenir aux professeurs **au plus tard le vendredi 3 juin**. Les professeurs vous confirmeront le rendez-vous en remettant le talon à l'élève.
- Le talon destiné au titulaire doit être complété et remis même si vous ne participez pas à la réunion.

2) Proclamation des rhétoriciens

Les résultats des Rhétoriciens seront affichés aux valves à proximité du R3 le **jeudi 23 juin à 17h00**.
La proclamation des Rhétoriciens aura lieu le **vendredi 24 juin à 19h00**.

3) Modalités pratiques concernant les conciliations internes et les recours externes

A) La procédure de conciliation interne

- **Conciliation interne concernant une décision d'un Conseil de classe**

Les parents ou l'élève majeur qui contestent la décision du Conseil de classe doivent impérativement en faire la déclaration écrite au chef d'établissement **avant le mercredi 29 juin à 18h00** en précisant les motifs de la contestation.

Le recours doit être introduit via le formulaire prévu à cet effet. Le formulaire est remis par la Direction aux parents qui en font la demande.

Le recours introduit par les parents ou l'élève majeur ne **sera recevable que si ceux-ci sont venus chercher le bulletin à l'horaire indiqué.**

Si cela s'avère nécessaire, le chef d'établissement réunira à nouveau un conseil de classe pour qu'il reconsidère éventuellement sa décision à la lumière des informations reçues. Légalement, seul le Conseil de classe pourra prendre la responsabilité de réformer sa première décision.

Attention : la décision d'un ajournement ne peut pas faire l'objet d'une demande de conciliation interne.

- **Notification de la décision de la conciliation interne**

La décision de la conciliation interne sera notifiée aux parents par envoi électronique avec accusé de réception au plus tard le **jeudi 30 juin**.

B) La procédure de recours externe

Pour autant qu'ils aient épuisé la procédure de conciliation interne, les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur peuvent introduire un recours externe contre une décision d'échec ou de réussite avec restriction, **jusqu'au 10 juillet 2022**, pour les décisions de 1^{ère} session, et **jusqu'au cinquième jour ouvrable scolaire** qui suit la notification de la décision pour les décisions de seconde session, par courrier recommandé, à l'adresse suivante :

Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Conseil de recours contre les décisions des conseils de classe de l'enseignement secondaire –
Enseignement de caractère confessionnel
Bureau 1F140
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 BRUXELLES

Le recours est adressé par lettre recommandée à l'Administration. Une copie du recours doit être adressée, le même jour, également par lettre recommandée, à la direction du Collège.

La procédure de recours externe n'est prévue que pour contester les attestations de réussite partielle restrictive (AOB) ou d'échec (AOC).

Intenter un recours externe ne sert donc pas à obtenir des examens de repêchage.

La lettre recommandée visant à introduire le recours comprendra la motivation précise de la contestation, ainsi que toute pièce relative que le requérant juge de nature à éclairer le Conseil de recours. La copie des pièces délivrées par l'école au cours et à l'issue de la procédure interne devra être jointe au recours externe.

Le Directeur peut adresser à l'Administration tout document de nature à éclairer le Conseil de recours. Il peut aussi transmettre au Conseil de recours un avis motivé sur le bien-fondé du recours.

Les Conseils de recours siègent durant le mois d'août pour les décisions des Conseils de classe relatives aux délibérations du mois de juin 2022 et entre durant le mois de septembre pour les décisions des Conseils de classe relatives aux délibérations de septembre (délibérations des secondes sessions des 6T).

4) Retour des manuels scolaires, des clés de casier et des cartes magnétiques

Les élèves sont invités à vider leur casier, déposer leurs manuels scolaires loués au Collège, la clé du casier, leur carte magnétique (rhétoriciens).

Cette opération s'effectuera selon un calendrier précis :

- **Procédure de restitution des livres loués durant l'année scolaire 2021-2022 :**

Pour être repris, les manuels ne peuvent contenir en aucune façon : trace d'écritures, dessins, taches sur la couverture ou la tranche, fluo, pages manquantes ou découpées, couvertures cornées ou cassées. Nous vous serions reconnaissants de vérifier préalablement leur état à la maison.

NE CONSERVEZ PAS les manuels pour un autre enfant qui les utiliserait l'année prochaine, car après ces dates les manuels NE SERONT PLUS repris et les cautions non remboursées !

En effet, les remboursements des cautions s'effectueront **exclusivement** pour les manuels proposés **en prêt** durant l'année scolaire **courante**. Seuls les manuels possédant un code-barres CSPU (sur la dernière page) seront repris.

Les livres seront déposés au local 011 (salle d'étude) le **mercredi 22 juin 2022 de 8h30 à 10h30**.

- **Remise des journaux de classe**

Les élèves remettront leur journal de classe dûment complété à leur titulaire au plus tard le dernier jour des examens.

- **Remise des clés de casier :**

Après avoir vidé leur casier, les élèves sont invités à remettre la clé à M. Matton au local « Casiers » de 13h00 à 13h40 les jours suivants :

- **1^{ères} années** : jeudi 09 juin 2022
- **2^e années** : vendredi 10 juin 2022
- **3^e années** : mardi 07 juin 2022
- **4^e années** : mardi 31 mai 2022
- **5^e années** : jeudi 02 juin 2022
- **6^e années** : vendredi 03 juin 2022

- **Remise de la carte magnétique (élèves de 6T) :**

La carte sera remise à Mme Delongueville avant le 28/06 (bureau d'accueil).

5) Rappel des quelques dates importantes

- Vendredi 3 juin : Date limite pour remettre les talons pour la réunion des parents.
- Vendredi 3 juin : Remise des clés de casier (voir p. 4).
- Mercredi 22 juin : Retour des manuels scolaires loués (voir p. 4).
- Vendredi 24 juin : Proclamation des Rhétoriciens et remise des bulletins.
- Mercredi 29 juin 18h00 : Date limite du dépôt des recours.
- Jeudi 30 juin : Notification des résultats des recours.

HORAIRE EXAMENS 6T JUIN 2022

	6TA			6TB			6TC														
	Mli	Meci	Smi	Fri	Lmi	Fmi	Gmi	Lli	Lsi	Lni	Si	Fr	Ll	Fl	Lm	Ml					
jeudi 02 juin 2022 cours jusque 16h20	4	2	18	3	2	2	1	3	2	6	3	3	1	9	4	8					
	GEOGRAPHIE 2 hrs 07			GEOGRAPHIE 2 hrs 109A			GEOGRAPHIE 2 hrs 130														
mardi 7 juin 2022	NEERLANDAIS Oral 07			Français Oral 109A			NEERLANDAIS Oral 130														
mercredi 8 juin 2022	SCIENCES-3 2 + 2hrs 07			SCIENCES-3 2+ 2 hrs 109A			BIOLOGIE SCIENCES-3 3 hrs 2 + 2 hrs 130			SCIENCES-3 2 + 2hrs 130											
jeudi 9 juin 2022	ECO 3 hrs 112A			PHYSIQUE 3 hrs 011			ESTH (Oral) 130			ESPA 2 hrs +Oral 07			PHYSIQUE 3 hrs 2 hrs +Oral 07			ESTH (Oral) 130			ESPA 2 hrs +Oral 07		
vendredi 10 juin 2022	RELIGION Oral 07			NEERLANDAIS Oral 109A			Français Oral 130														
jeudi 13 juin 2022	MATHÉMATIQUES 4 hrs 011			Oral 112			4 hrs 013			Oral 112			Oral 130			4 hrs 109A					
mardi 14 juin 2022	Français Oral 07			RELIGION Oral 109A			ANGLAIS Oral 130														
mercredi 15 juin 2022	CHIMIE 3 hrs 011			LATIN Oral 130			GREC Oral 013			LATIN Oral 130			CHIMIE 3 hrs 011			LATIN Oral 130			ESPA 2 hrs +Oral 112		
jeudi 16 juin 2022	CESS Français 4 hrs 07			CESS Français 4 hrs 109A			CESS Français 4 hrs 130														
vendredi 17 juin 2022	CESS Histoire + HISTOIRE 2 + 2 hrs 07			CESS Histoire + HISTOIRE 2 + 2 hrs 109A			CESS Histoire + HISTOIRE 2 + 2 hrs 130														
jeudi 20 juin 2022	ANGLAIS Oral 07			ANGLAIS Oral 109A			RELIGION Oral 130														
mardi 21 juin 2022	LATIN Oral 130			LATIN Oral 130			LATIN Oral 130														

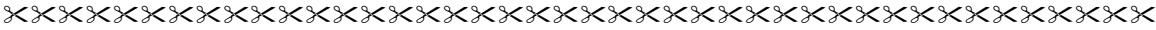
	6D										6TE		6TF	
	SM	LS	GM	LG	LF	GS	FM	Mec	EdL	Sc	LN			
	9	2	1	1	4	2	3	7	24	16	7			
jeudi 02 juin 2022 cours jusque 16h20	GEOGRAPHIE 2 hrs 013										GEOGRAPHIE 2 hrs 108		GEOGRAPHIE 2 hrs 112A	
mardi 7 juin 2022	Français 2 + 2 hrs 013										RELIGION Oral 108		MATHÉMATIQUES Oral 112A	
mercredi 8 juin 2022	BIOLOGIE 3 hrs		SCIENCES-3 2 + 2hrs 013		BIOLOGIE 3 hrs		SCIENCES-3 2 + 2 hrs		SCIENCES-3 2 + 2 hrs 108		BIOLOGIE SCIENCES-3 3 hrs 2 + 2 hrs 112A			
jeudi 9 juin 2022	PHYSIQUE 3 hrs 011				PHYSIQUE 3 hrs 011		ECO 3 hrs 112A		ECO 3 hrs 108		PHYSIQUE 3 hrs 112A			
vendredi 10 juin 2022	NEERLANDAIS Oral 013										MATHÉMATIQUES Oral 108		ANGLAIS Oral 112A	
lundi 13 juin 2022	4 hrs 013				Oral 013		4 hrs 013		ESPA 2 hrs +Oral 108		RELIGION Oral 112A			
mardi 14 juin 2022	ANGLAIS Oral 013										Français Oral 108		NEERLANDAIS Oral 112A	
mercredi 15 juin 2022	CHIMIE 3 hrs 011		GREC Oral 013		LATIN Oral 130		CHIMIE 3 hrs 112A		ANGLAIS Oral 108		CHIMIE 3 hrs 112A		ESPA 2 hrs +Oral 112	
jeudi 16 juin 2022	CESS Français 4 hrs 013										CESS Français 4 hrs 108		CESS Français 4 hrs 112A	
vendredi 17 juin 2022	CESS Histoire + HISTOIRE 2 + 2 hrs 013										Histoire + HISTOIRE 2 + 2 hrs 108		CESS Histoire + HISTOIRE 2 + 2 hrs 112A	
lundi 20 juin 2022	RELIGION Oral 013										NEERLANDAIS Oral 108		Français Oral 112A	
mardi 21 juin 2022	LATIN Oral 130		LATIN Oral 130		GREC Oral 013									

Talon à remettre au titulaire au plus tard le vendredi 3 juin

Madame et/ou Monsieur.....,
personne responsable de.....(classe :.....)

- a bien pris connaissance de la circulaire relative aux rencontres parents-professeurs ;
- participera / ne participera pas (**biffer la mention inutile**) à ces rencontres ;
- souhaite rencontrer la/le titulaire, Madame/Monsieur.....
 - Le mardi 28 juin entre 14h30 et 16h30
 - Le mardi 28 juin entre 17h00 et 20h00
- souhaite également rencontrer les professeurs suivants :
 - Madame/Monsieur....., Professeur de.....
 - Madame/Monsieur....., Professeur de.....

Signature :

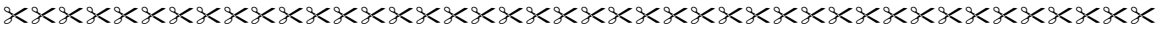


Talon à remettre à un Professeur en particulier en cas de demande de rendez-vous

Madame et/ou Monsieur.....,
parents de.....(classe :),
souhaite(nt) rencontrer Madame/Monsieur.....

- Le mardi 28 juin entre 14h30 et 16h30
- Le mardi 28 juin entre 17h00 et 20h00

Signature :



Talon à remettre à un Professeur en particulier en cas de demande de rendez-vous

Madame et/ou Monsieur.....,
parents de.....(classe :)
souhaite(nt) rencontrer Madame/Monsieur.....

- Le mardi 28 juin entre 14h30 et 16h30
- Le mardi 28 juin entre 17h00 et 20h00

Signature :